

# JOURNAL

DE LA VILLE

ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 52 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les Insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

FRANCE. — Paris, 22 novembre.

Le *Moniteur* de ce jour contient une ordonnance royale par laquelle la chambre des pairs et la chambre des députés sont convoqués pour le 29 décembre 1835.

— On lit dans le *Journal du Havre* d'hier :

« Le paquebot le *Havre*, parti de New-York le 26 octobre, est entré hier soir dans nos bassins. M. Michel Chevalier, ingénieur du gouvernement et l'auteur des lettres sur l'Amérique, publiées par le *Journal des débats*, est arrivé à bord de ce navire.

« Les lettres et les journaux reçus par le *Havre*, ne renferment aucune nouvelle qui tende à éclaircir ou à avancer la question pendante entre la France et les États-Unis. Le *Washington-Globe* dit que les ennemis de l'administration actuelle prétendent savoir que le gouvernement français ne se contentera pas des explications données dans la lettre de M. Livingston, puisqu'il ajoute : « Le parti français ici, voyant les prétentions du gouvernement français s'accroître au-delà des prévisions, est décidé à justifier ces prétentions quelle que soit leur extravagance, en soutenant son ancienne position. »

Le *Journal du Havre* dit plus loin :

« Nous ajouterons au peu de mots que nous publions aujourd'hui sur la question américaine, qu'au départ de New-York des passagers du paquebot le *Havre*, arrivé aujourd'hui dans notre port, on ne s'occupait que fort peu, sur cette vaste place commerciale de l'Union, de la question de guerre qui nous inquiète depuis quelques jours en France. La solution pacifique des nouvelles difficultés qui naissent de s'élever entre les deux gouvernements paraît si probable aux Américains, que les assureurs de New-York s'offraient de couvrir de 3 à 3 1/2 p. c. tous les risques de guerre qui résultent de la position actuelle des États-Unis avec la France. »

— Quelques personnes, qui avaient appris par hasard que nous avions le bonheur de posséder le roi des Belges, se demandaient depuis plusieurs jours ce que sa majesté belge était venue faire à Paris. Les uns disaient : Il vient toucher la fameuse dot. Les autres répondaient : Vraiment, ce n'était pas la peine de se déranger. — Peut-être a-t-il fait le voyage pour l'unique plaisir de voir sa belle noble famille? — Ou c'est bien encore les Bédouins de la Porte-Martin? — Au fait, c'est possible. — Tous les goûts sont dans la nature. — Attendez donc; je croirais volontiers que l'air de la Belgique ne lui vaut rien. Il me semble que celui de Paris ne vaut guère mieux aux poitrines délicates comme la sienne. — Je me suis permis de dire qu'il était venu monter une cabale contre la Russie. — Un valeureux guerrier en est bien capable! mais je le soupçonnerais plutôt de vouloir passer en Espagne pour donner un coup de main à la Christine! — Eh! eh! je n'en répondrais pas! — Enfin nous verrons bien. — C'est cela même; attendons.

Tels étaient les différens propos qui circulaient la semaine dernière au foyer de l'Opéra. Si, jusqu'à ce jour, *la Mode* ne s'est point expliquée sur cette question de haute politique, c'est qu'en vérité, elle n'en savait pas plus que ceux qui cherchaient vainement la résoudre. Mais, aujourd'hui, nous tenons enfin le mot de l'épigramme. Hâtons-nous donc de le dire : Léopold n'est venu à Paris que pour se faire couronner.... fatal couronnement qui va coûter bien des larmes à la Belgique!!!

C'est mardi dernier que cette déplorable cérémonie s'est faite tout à coup, au beau milieu du grand escalier des Tuileries. La cérémonie, du reste, a été fort simple : Sa Majesté ayant daigné mettre fort rudement un genou en terre, le couronnement s'est opéré, de fait, à l'instant même, sans autre appareil qu'une comresse de vulnérable suisse, appliquée aussitôt à l'auguste rotule. L'honneur à M. Fontaine, l'archi-maçon! Si cet habile artiste n'eût pas construit, dans la demeure royale, une échelle pour escalier, jamais peut-être M. de Saxe-Cobourg n'eût été couronné de sa vie! Ceci, je vous prie de le croire, est extrait de la partie officielle du *Moniteur* qui veut bien nous certifier du reste que le couronnement de notre gendre ne présente aucune gravité. Nous le croyons d'autant plus que tout le monde s'est permis d'en rire.

(*La Mode.*)

Du 23. — On a beaucoup parlé aujourd'hui des armemens qu'il doit se faire à Brest. On disait que M. le contre-amiral Mackau avait reçu de M. le ministre de la marine l'ordre de se rendre sans délai à Brest, afin de hâter par sa présence les préparatifs de son départ. On ajoutait que le nombre des bâtimens qui seront mis à sa disposition est de douze.

— Le rapport sur l'attentat du 28 juillet n'est pas encore distribué à MM. les pairs. Ce rapport s'imprime en ce moment à l'imprimerie royale. Le jour de l'ouverture des débats n'est point fixé. On croit que cette importante affaire ne sera jugée que dans les derniers jours de décembre.

— Un journal du tiers-parti a dit « que l'empereur Nicolas, en apprenant l'attentat de Fieschi, fit adresser une lettre à M<sup>me</sup> la duchesse de Trévise, veuve du maréchal Mortier qu'il avait connu à St-Petersbourg; mais que le czar ne fit directement rien de semblable pour le roi des Français. » Il aurait pu ajouter que, depuis son arrivée à Paris, M. le comte de Pahlen, ambassadeur de Russie, a été complimenter officiellement M<sup>me</sup> la duchesse de Trévise, à l'occasion de la mort malheureuse du maréchal.

Ces deux faits expliquent-ils l'ardent courroux du *Journal des débats*, c'est ce que nous laissons à décider à ceux qui sont mieux que nous initiés aux secrets du château. On nous a bien dit que les familiers des nouvelles Tuileries avaient étalé un immense mécontentement de l'oubli du monarque russe, et qu'ils mettaient une grande ostentation dans l'expression de leur colère dévouée, mais nous ne sommes pas en position de rien affirmer à cet égard.

Du 24. — Des renseignemens certains nous permettent d'affirmer que c'est le 16 de ce mois (et non pas le 15) que M. le duc d'Orléans et M. le maréchal Clauzel, accompagnés de leurs états-majors, ont dû s'embarquer à Alger pour rejoindre à Oran le corps principal d'attaque contre Mascara et Abdel-Kader. Arrivé à Oran le 17, M. le gouverneur a dû fixer au 20 le mouvement général de toutes les troupes, qui n'attendaient que sa présence et celle du prince. Ainsi, au moment où nous écrivons, l'avant-garde sous les ordres du général Oudinot, précédant le corps principal d'attaque, parti d'Oran, et les forces détachées dirigées sur Mascara par les routes de Mostaganem et d'Arzew, ont déjà trois jours de marche vers leur destination; et, si comme on peut le penser, l'émir Abdel-Kader a tenté de nous disputer le passage, peut-être nos troupes ont-elles déjà eu à lutter contre cet implacable ennemi des Français.

(*Constitutionnel.*)

## AFFAIRES D'ESPAGNE.

Une correspondance de Madrid porte que l'ambassade d'Espagne à Paris est supprimée, par mesure d'économie, et remplacée par une simple légation dont le général Alava serait le chef. Tandis que ce général succéderait à M. de Frias, un ministre plénipotentiaire serait également appelé à remplacer M. de Rayneval. Paris est la seule capitale qui ait eu dans ces derniers tems un ambassadeur espagnol. Londres n'a qu'un ministre plénipotentiaire.

— On mande de Bayonne, le 19 novembre :

« Le quartier carliste a quitté Tolosa le 17. Don Carlos se rendait le même jour à Arpeytia. Il devait ensuite visiter Guernica, Durango et enfin Onate, où l'on pense qu'il fera séjour pendant quelque tems. Il est accompagné de l'infant don Sébastien, qui, dans cette tournée, va faire une connaissance plus intime avec les populations de la Biscaye.

» Le corps d'opération carliste a quitté les environs de Bilbao et ceux de Vittoria, pour se porter en Navarre, laissant continuer le blocus de Bilbao par une division du corps de réserve sous les ordres de Saraza, commandant général de Biscaye, et une autre division du même corps dans le Guipuscoa, sous ceux de Sagastibelza, commandant de cette province.

» Le général en chef Eguia, venant de Galdacano, a couché le 14 à Salvatierra et en est parti le 15, se dirigeant sur Estella. »

Don Carlos vient de signer le décret suivant :

« Les nobles et loyaux desirs que m'a manifestés mon bien-aimé neveu, l'infant don Sébastien-Gabriel de Bourbon et de Bragance,

capitaine-général d'état, employé activement et utilement pour mon service pendant la guerre actuelle, m'ont déterminé à le nommer, comme je le nomme en effet, mon premier adjudant-général, afin qu'il remplisse, à ma satisfaction, un emploi si digne de son mérite et de son rang.

» Donné au palais de Tolosa, le 10 novembre 1835. »

— On lit dans le *Journal de Paris* :

« La dépêche de Bayonne qui avait été interrompue hier par la nuit se termine ainsi :

» Oraa, venu de Pampelune à Puente-la-Reyna, s'est emparé d'Estella par surprise, le 15. Après quelque résistance, les carlistes ont été forcés de se retirer avec perte.

» Une autre dépêche, en date du 21, annonce qu'une goëlette espagnole a pris et amené à Santander une galiote hollandaise chargée de 300 quintaux de poudre et plomb.

» Il paraît que le 16 les christinos sont sortis d'Estella volontairement, et y sont rentrés le 17, à la suite d'une action qui aurait eu lieu dans les environs de cette place.

» Les carlistes concentrent leurs forces de ce côté. Ituralde s'y est rendu avec les bataillons revenus d'Aragon; trois autres ont pris cette direction.

» Le 18, don Carlos était à Plencia.

» Les Anglais sont à Vittoria, où ils attendent leur cavalerie et leur artillerie.

» Jauréguay est à l'avant-garde, sur le chemin de Durango. »

PAYS-BAS. — *La Haye*, 22 novembre.

Le *Handelsblad* du 24 contient la réponse du gouvernement aux observations faites par les sections de la 2<sup>e</sup> chambre des états-généraux relativement au projet ayant pour but le paiement entier des intérêts de la dette, y compris la part belge. Voici cette réponse :

« Approchant de nouveau de l'époque à laquelle il devient nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts de la dette nationale, ce n'a été qu'après mûre réflexion, que le projet de loi en question a été présenté aux chambres.

» De même que plusieurs membres de la 2<sup>e</sup> chambre, le gouvernement a senti tout ce que ce paiement avait d'onéreux et que sa continuation amène de plus en plus des difficultés.

» Mais on recule devant les suites d'un paiement partiel seulement des obligations générales du royaume néerlandais pour ce qui regarde la dette établie, à cause des malheurs et des complications qui doivent en résulter pour un si grand nombre de créanciers, et dont la réaction sur le crédit public serait d'une si fatale influence. Dans l'attente constante qu'un jour cette partie des intérêts de la dette sera supportée par la Belgique tant pour le passé que pour l'avenir, on a pensé qu'après de si nombreux sacrifices déjà faits, celui-ci devait encore être adopté.

» Le syndicat d'amortissement interviendra encore cette fois pour fournir la somme nécessaire sans frapper réellement les contribuables, et comme les sections l'ont fait observer, sa situation générale permettra d'opérer plus tard la liquidation avec la Belgique; d'ici là aussi, il est essentiel de maintenir la somme au montant indiqué au budget; cette somme ne pouvant être diminuée sans donner lieu à des griefs politiques, qu'on a voulu éviter autant que possible.

» D'autres mesures pour pourvoir au paiement du semestre prochain, n'étaient pas encore urgentes. Si cependant les circonstances exigeaient de nouveau un paiement pareil, alors le gouvernement tâchera d'avoir recours à des moyens qui sans surcharger les contribuables, puissent assurer ce paiement.

» Le gouvernement a vu avec plaisir qu'une des sections avait présenté à cet égard des réflexions qui seront l'objet de son attention particulière. »

— Il a été décidé, par arrêté royal, que les forts de Lillo et Liefkenshoek, qui appartenaient au canton d'Anvers, et ne sont plus par conséquent sous aucune juridiction, feront partie du canton de Kruiningen, et par conséquent de l'arrondissement de Goes.

## GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 28 novembre.

La correspondance de La Haye de la *Gazette d'Augsbourg*, en donnant la nouvelle de la nomination de M. S. Dedel, comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Londres, et du consul-général hollandais, dans la même ville, comme son secrétaire ajoute : Malgré le rétablissement de cette légation qui n'a pas été occupée depuis long-tems, on n'entend encore pas parler de la reprise des négociations. On pense toujours que si on veut une solution, l'impulsion doit venir de Londres. Au lieu du diplomate russe, le comte Orloff, auquel on attribuait une mission diplomatique ici, nous avons la comtesse.

— On écrit des frontières d'Italie :

« On assure que le roi de Naples a négocié pour don Carlos un emprunt de 25 millions de francs, pour laquelle somme la plupart des princes italiens avaient souscrit, pour ne pas voir don Carlos, qui éprouve le plus pressant besoin d'argent en ce moment, dans la nécessité d'arrêter ses opérations. On sait jusqu'ici, quant à la convention qui est intervenue en cette occasion, qu'il ne sera obligé à payer cette somme et les intérêts que lorsqu'il sera monté sur le trône. On est embarrassé pour trouver le moyen de lui faire parvenir le plus promptement et le plus sûrement possible. On ne conçoit pas comment de pareilles opérations financières peuvent se faire sans que la bourse en soit instruite. Si cependant ces nouvelles sont fondées, elles jetteront quelque lumière sur les divers voyages de don Miguel et de la duchesse de Beira, ainsi que de l'infant don Sébastien, qui est resté jusqu'ici à Naples et en est parti pour aller rejoindre don Carlos. On espère du reste qu'au moins le tiers de l'armée de Mendizabal est disposée à passer à don Carlos.

(*Gazette d'Augsbourg.*)

— Nous apprenons de Liège que, sur l'invitation du roi de Prusse, la chambre du commerce de Cologne délibère sur l'alliance douanière avec la Belgique, provoquée par la démarche des industriels pétitionnaires de Gand et Verviers. (*Eclair.*)

— Un de nos amis a eu la patience de compter, d'après deux journaux, la *Gazette de France* et le *Courrier français*, la perte d'hommes qu'ont faite la reine Christine et don Carlos, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1834 jusqu'au 20 novembre 1835. Il a obtenu les chiffres suivants qui prouvent l'impartialité avec laquelle la *Gazette de France* et le *Courrier français* ont rendu compte des événements d'Espagne. En moins de 17 mois, ont été tués : 600,350 carlistes et 403,280 christinos. Joignez à ce chiffre un nombre double de blessés, vous aurez 3,010,890 victimes. (*J. des Flandres.*)

— Le *Courier* anglais publie les détails suivans sur les rapports auxquels a donné lieu, entre M. de Broglie et M. de Pahlen, le commentaire du *Journal des débats* sur le discours de l'empereur de Russie :

« Nous apprenons que le même jour où parut le premier commentaire du *Journal des débats* sur l'allocation de Nicolas, l'ambassadeur de Russie a adressé à ce sujet une forte réclamation à M. de Broglie. Cette démarche n'a pas eu de succès : le ministre français s'est borné à déclarer que le *Moniteur* est le seul journal officiel de France, et que le cabinet croyait de son devoir de ne donner aux puissances d'explications que sur les articles insérés dans ce journal. Cette réponse, qui a été prononcée d'une manière aussi sèche que le fond en est froid et laconique, termina l'entrevue des deux hommes d'état, qui, au reste, n'a duré que cinq minutes.

» M. Durand, consul-général de France à Varsovie; qui était présent quand Nicolas prononça son discours, avait précédé immédiatement l'ambassadeur dans le cabinet de M. de Broglie, et, par un singulier hasard, en sortant, il rencontra le premier, et lui fut présenté par le ministre des affaires étrangères.

» M. Durand a été pendant long-tems enfermé avec le ministre, et il n'est pas improbable que les renseignemens fournis par lui ont été en grande partie cause de la réponse brève et presque impolie qu'a reçue le diplomate russe. »

— Le *Journal de Francfort* publie dans son numéro du 23 novembre, le discours de l'empereur Nicolas à Varsovie, qui lui est envoyé de cette dernière ville, sous la date du 14 novembre. Le *Journal de Francfort* fait remarquer que sa copie du discours est authentique et qu'elle est « la seule qui contienne textuellement les paroles prononcées par l'empereur. » Il y a dans cette version authentique trois passages qui ne se trouvaient pas ou étaient inexactement rendus dans la version du *Journal des débats*, que nous avons reproduite avec tous les journaux du pays. Voici ces trois passages :

« Vous n'avez jamais su vous contenter de votre position, quelque avantageuse qu'elle fût, et vous avez fini par détruire vous-mêmes votre bonheur en déclinant et foulant aux pieds vos institutions.

» Vous voyez que je vous parle sans m'échauffer, que je suis calme, que je n'ai pas de rancune, car j'ai depuis long-tems pardonné les offenses contre moi et ma famille. Mon unique désir est de vous rendre le bien pour le mal, de vous rendre heureux en dépit de vous-mêmes, car j'en ai fait serment devant Dieu, et je ne trahis pas mes sermens. »

Ce qui est souligné était omis dans le *Journal des débats*.

Le troisième passage que voici était rendu autrement dans la feuille parisienne :

« Au milieu de tant de troubles qui agitent l'Europe, en dépit de toutes les doctrines qui ébranlent l'édifice social, vous avez le bonheur de vivre paisibles sous l'égide de la Russie, qui reste forte et intacte et veille pour vous. Croyez-moi, messieurs, c'est un vœu

bonheur d'appartenir à ce pays et de jouir de sa protection. »

La lettre d'envoi qui suit, accompagnée, dans le *Journal de Francfort*, le document en question :

Au Rédacteur du Journal de Francfort.

Varsovie, 14 novembre 1835.

Monsieur,

A l'époque encore récente, où S. M. l'empereur, passant par Varsovie à son retour de Tœplitz, a daigné admettre en sa présence une députation de la ville, S. M. a adressé aux membres de cette députation un discours qu'elle a entièrement improvisé, et qui a été recueilli, tant bien que mal, par ceux qui l'ont entendu. Cette manière de reproduire les paroles de l'auguste souverain a dû, nécessairement, faire circuler dans le public des versions différentes qui, sans doute, vont bientôt occuper les feuilles étrangères. J'ai donc l'honneur de vous envoyer, monsieur le rédacteur, celle qui peut être regardée comme la plus fidèle, et à laquelle vous pouvez donner place dans vos colonnes, en informant vos lecteurs « qu'elle est la seule qui contienne textuellement les paroles prononcées par sa majesté. »

C. M.

### VARIÉTÉS.

#### LE TESTAMENT DE PIGAULT-LEBRUN.

(SUITE.)

— Mais voilà qui est épouvantable, dit l'abbé.

— Doucement, mon père, laissez-moi achever, je vous prie...

« Et les filles de mes vassaux, à la charge, par eux, d'en faire autant de rosières.... »

Malgré la gravité de la cérémonie, un éclat de rire étouffé couvrit un instant la voix du testateur.

Les mourans ne plaisaient pas, messieurs, dit-il d'une voix faible et assurée, l'institution des rosières est fort respectable. Ma dernière maîtresse en était une, et je sais ce que je fais. « *Item*, je laisse à mon honorable hôte, homme respectable, aimable, incomparable, dont je veux reconnaître l'estime pour la gendarmerie d'élite en général, et en particulier pour ceux de messieurs les militaires appartenant à ce noble corps qu'il a l'honneur de recevoir chez lui; je lègue, dis-je, à ce respectable citoyen (l'hôte du *Grand-Canard* avait les larmes aux yeux d'attendrissement et suffoquait de reconnaissance), à cet estimable citoyen, la perle des bourgeois de Lunéville, vingt mille livres espèces, plus une somme de trois cent dix-neuf livres, montant de la carte de ce jour, le tout quoi lui sera compté dans le délai de trois mois, à partir de mon décès, par mon exécuteur testamentaire, à la charge par lui de me faire enterrer décemment; ce qui sera très-prochain, car je perds, je le sens, le peu de forces qui me restent.

— Ah! mon officier, mon gentilhomme! s'écria l'hôte, soyez tranquille sur ce qui est de cela! vous aurez la croix dor et la plus riche bannière; les cloches sonneront en volée tant que le service durera; je vous promets le plus magnifique bout de l'an pardessus le marché, sans compter les messes hautes et basses. Ah! sainte Vierge! vous en aurez de toutes les paroisses et de tous les prix. Faut-il que je voie ainsi périr à la fleur de l'âge un si brave gentilhomme! Jésus! rien que d'y penser, je me sens capable d'en mourir de chagrin!

Et l'excellent hôte, sentant son éloquence faiblir, se mit à gémir de toute sa force, suant sang et eau pour faire sortir de son orbite rebelle quelques larmes plutôt provoquées par la joie que par la douleur.

— Bien, mon brave hôte, reprit Pigault d'une voix qui semblait devenir plus faible de moment en moment; je suis content de vous. S'il m'en restait le tems, je changerais l'article pour doubler le legs.

— Poursuivez, monsieur, lui dit-il. — « *Item*, je lègue à mes braves camarades de la gendarmerie d'élite, cantonnés à Lunéville, une somme de cent cinquante mille livres, à la charge par eux d'en dépenser les deux tiers au moins en banquets et festins à ma mémoire. Il est entendu que le respectable hôte du *Grand-Canard*, dont les soins pieux ont adouci autant qu'il était en lui mes derniers momens, sera, dans ces circonstances, exclusivement chargé de la fourniture.

A ce dernier trait, l'aubergiste se prit à pleurer tout de bon, tandis que les camarades de Pigault faisaient des efforts surhumains pour contenir le fou rire qui menaçait de les étouffer. Le joyeux moribond, qui, de son côté, commençait à craindre que la comédie ne se terminât pas aussi heureusement qu'elle avait commencé, se hâta d'arriver au dénouement. Il déclara donc que ses legs de conscience étant consignés au testament, il laissait le reste de sa fortune à ses héritiers naturels; et, après avoir nommé le vieux sabreur son exécuteur testamentaire, et demandé de nouveau sa bénédiction au prêtre :

— Mes bons amis, dit-il à ses camarades d'une voix éteinte, au-

cun de vous n'est cause volontairement de ma mort, et ce ne sont pas vos regrets et vos soins qui peuvent en retarder le moment; je veux donc vous épargner le spectacle affligeant de mon agonie; faites-moi seulement l'amitié de dire chacun cinq *Pater* et cinq *Ave* pour le repos de mon âme, et de retourner tous au quartier.

La bande joyeuse ne se le fit pas dire deux fois, et toutes les lèvres se mirent en mouvement de concert comme les diverses instrumens d'un orchestre, au premier signal du maître. Or le *Pater* était assurément de l'hébreu pour la plupart de nos étourdis, et Dieu sait ce que marmottèrent leurs bouches impies. Quoi qu'il en soit, Pigault ayant laissé langoureusement tomber sa tête sur son épaule et paraissant sans connaissance, ses camarades se retirèrent, laissant auprès du moribond l'aubergiste et le prêtre, qui se croyaient en conscience obligés de fermer les yeux à l'honnête homme qui les avait si magnifiquement traités. Une demi-heure après, le prétendu moribond dormait à poings fermés.

— Miséricorde! M. le curé, je crois qu'il roufle!

— Rassurez-vous, mon ami; c'est le râle.

— Vous croyez, M. le curé?

— Vraiment, je voudrais bien voir qu'il en revînt!... un païen qui s'est fait donner deux fois l'absolution sans se confesser!

— S'il en revenait, pourtant?

— Impossible, vous dis-je!... D'ailleurs il y aurait abus de confiance, surprise, escroquerie à l'aide de promesses fallacieuses....

— Mais écoutez donc cependant... Avez-vous entendu beaucoup de moribonds râler de cette force-là?

— Il est possible que cela soit causé par quelque épanchement intérieur.

Vraiment, les vauriens se sont épanché intérieurement une assez belle quantité de mes meilleurs vins... Heureusement, le testament est là....

Tant que dura la nuit, Pigault continua son vigoureux somme au grand déplaisir de ces gardiens, qui s'attendaient à chaque instant à lui voir rendre l'âme.

Au point du jour, il ouvrit les yeux, et comme les fumées de la veille l'avaient singulièrement altéré :

— A boire! à boire! s'écria-t-il aussitôt qu'il eut aperçu quel-

qu'un auprès de son lit.

L'hôte s'empressa de lui présenter un verre de tisane, qu'il avala à demi d'un seul trait; mais s'arrêtant tout court :

— Quel diable de drogue me donnez-vous là? n'y a-t-il donc plus de vin dans votre cave, *Grand-Canard*, mon ami?

— Pardonnez-moi, mon gentilhomme, mais vous êtes si faible... un mourant....

— Vous avez parleu raison, et ma létargie me faisait perdre la mémoire.... mais enfin, puisque je suis faible, ne pourrait-on me donner quelque tonique qui me rendit un peu de force?

— Ah? cher curé, dit l'hôte à demi-voix, mes pressentimens ne m'ont pas trompé, il en reviendra.

— Qu'il s'en avise, et je le fais excommunier.

— Ce sera sagement fait, mon père.... mais le testament?

— Ne vous occupez pas des intérêts de ce monde, et donnez-lui ce qu'il demande.

— Quoi! du vin?

— Allez, vous dis-je, le vin est le père de la fièvre, et la fièvre est la plus sûre alliée des légataires.

L'hôte aurait de grand cœur vidé ses caves, s'il ne se fût agi que de cela pour avancer l'heure du convoi dont il devait faire les frais; il partit donc comme un trait, et reparut bientôt, portant sous chacun de ses bras deux bouteilles du meilleur et du plus généreux de ses vins.

— D'honneur, mon cher hôte, dit Pigault après en avoir longuement dégusté un verre, je ne crois pas en avoir jamais bu de meilleur... versez donc, versez, je vous prie... encore, car je suis bien malade, et c'est le coup de l'étrier..... Ah ça! voulez-vous donc que j'entreprenne à jeun le grand voyage?.... n'avez-vous pas sous la main quelques débris présentables encore?

L'hôte sortit en faisant une grimace piteuse, et bientôt Pigault se trouva dans son lit en face d'un vaste pâté qu'il attaqua bravement en l'arossant de telle sorte, que le dernier verre de la provision du bonhomme ne tarda pas à saluer la dernière bouchée du restaurant déjeuner; puis, sans dire merci ni bonsoir à la compagnie, il remit la tête sur son oreiller et recommença à ronfler de plus belle.

— Hélas! dit l'aubergiste d'un ton dolent, je l'avais bien dit qu'il en reviendrait, le scélérat!

— Ne nous défions pas de la providence, répondit le prêtre d'un air contrit, nous avons encore la chance d'une indigestion.

Mais deux heures s'écoulèrent, et Pigault continua de dormir du sommeil de l'innocence et de la digestion; le prêtre se retira pâle de colère, et l'aubergiste commença à se promener piteusement de long en lasge, et s'arrachant les cheveux....

— Ne vous désolés pas mon ami, dit Pigault qui se réveilla tout-à-coup ; je me sens mieux, je vous assure ; je suis sauvé ; à tel point, que je veux à l'instant même me rendre au quartier pour consoler mes braves amis. Faites-moi donner mes vêtements, je vous prie.

A ces mots, l'hôte ébahi ne pouvait répondre ni du geste, ni de la voix, il demeurait immobile, médusé.

— Mais, monsieur..... le testament ?..... dit-il enfin d'un voix suppliante.

— Eh bien ! n'est-il pas en sûreté chez le notaire ? soyez tranquille, si j'en échappe cette fois, je vous promets de me faire tuer à la première occasion. Vous ne perdrez rien pour attendre.

— Tout cela est bel et bon, répliqua l'hôte qui commençait à flairer la mystification, mais quand on compte sur les souliers d'un mort, on est exposé à marcher long-tems nu-pieds ; ainsi donc, mon cher monsieur, il me faut mes trois cent dix-neuf livres, ou....

— Tout beau, tout beau, bon homme ? vous avez perdu l'esprit, je pense : oubliez-vous que le montant de votre carte est porté au testament ? ce qui est écrit est écrit... il y a contrat entre nous ; contrat synallagmatique, contrat bilatéral, dont vous avez accepté toutes les clauses avec joie, et le notaire pourrait le certifier au besoin... Diable, mon camarade du Grand-Canard, vous avez la mémoire courte !

Le pauvre aubergiste semblait anéanti, et Pigault, qui s'était habillé à la hâte, tout en établissant d'une façon si lumineuse cette belle question de droit, avait enfilé l'escalier, et se trouvait déjà plus près de la ville que de l'hospitalière maison avant qu'il eût pu se reconnaître et revenir du stupéfiant désappointement que lui causait l'étrange dénoûment de cette aventure. HORACE RAISON. (L'Artiste.)

ÉTAT-CIVIL.

**Naissances :** Le 20 novembre, Marie Kreitz ; le 21, François Biber, Marie Fritz, et Catherine Heintz, le 23, Elisabeth-Caroline Wunderlich ; le 24, Jean-Joseph Rousseau, et Jean Stemper ; le 25, Christine Molitor, et Marie-Claire Goffaré ; le 26, Joseph Neyen.

**Mariages :** Le 26 novembre, Jean Hofman, receveur des contributions, avec Barbe Berns.

**Décès :** Le 19 novembre, Catherine Elter, âgée de 11 jours ; le 21, Catherine Beck, marchande, veuve Antoine Schloesser, âgée de 64 ans, Anne Klein, veuve Pierre Rollinger, âgée de 69 ans, et Jean-Baptiste-Paul Baudouin, propriétaire, âgé de 75 ans ; le 22, Jean Sax, âgé de 3 mois, Rosalie Scharffhausen, âgée de 8 jours, et Pierre Franck, tanneur, âgé de 65 ans ; le 23, Catherine Alff, âgée d'un an et deux mois ; le 24, Hélène Limbourg, épouse Michel Eydt, âgée de 33 ans ; le 26, Martin Faber, âgé de 3 mois.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

AVIS.

Au lundi, 7 décembre prochain, à neuf heures du matin et jours suivants, il sera procédé à la requête du sieur Glodt, huissier en cette ville, en sa demeure rue de Chimay, à la vente à l'encan de différens meubles et objets mobiliers, savoir : batterie de cuisine, tables, chaises, armoires, secrétaires, fauteuils, canapés, miroirs, glaces, tableaux, linges, literies, poêles, horloges, etc., etc.

Les personnes ayant intérêt de connaître le but et la destination de cette vente, sont invitées de s'adresser à M. Namur, avoué en cette ville.

A LOUER PRÉSENTEMENT,

- 1° Une MAISON, rue des Capucins, n° 63.
- 2° Un SECOND ÉTAGE, Grand'rue, n° 152, composé de cinq places, grenier et cave.
- 3° Un SECOND ÉTAGE, rue des Capucins, n° 50, deux places.
- 4° Un REZ-DE-CHAUSSEE, rue de l'Arsenal, n° 78, une grande chambre au troisième et une cave spacieuse, S'adresser à M. Scheffer, négociant, Grand'rue.

A LOUER, rue de la Congrégation, n° 509, tout ou partie d'un BEAU QUARTIER, composé de cinq chambres, avec cuisine, cave, grenier, écurie et remise. — S'adresser à M. G. Pescatore, fabricant de fayence à Eich.

Grundgüter = Versteigerung, zu Sandweiler.

Am nächstkünftigen Dienstage, den 1ten Dezember 1835, um zehn Uhr des Morgens, werden Johann Nockels, Ackermann, wohnhaft zu Konsdorf, und seine Schwester, Katharina Nockels, Ehefrau des Michel Schmitt, Ackermann, zu Köser, ihre Anttheile von dem sogenannten Eheves-Gut, bestehend in verschiedenen Ackerländereien

und Wiesen, in den besten Lagen, auf dem Sandweiler Banne, für erblich, und auf mehrere Jahre Borg, öffentlich versteigern lassen.

Die Versteigerung wird zu gesagtem Sandweiler, im Wirtshause des Nikolaus Mousel, stattfinden.

Ham, den 27. November 1835.

Chanus, Not.

Avis.

VENTE PAR ACTIONS DE LA

magnifique campagne de Monsieur Düringer,

AUX

BAINS DE WIESBADEN, EN NASSAU.

Cette magnifique campagne, généralement connue par sa belle situation au milieu de la plus belle partie de l'Allemagne, à proximité des grandes villes de Francfort s/M. et de Mayence, contient outre deux grands hôtels, quantité de maisons d'habitation et de plaisance, de vastes jardins et plantations, etc., etc. Sa valeur réelle est de fl. 124,000, soit 270,000 francs.

Cette belle propriété sera vendue par actions, et le tirage, qui se fera sous la surveillance et la garantie du gouvernement,

FIXE IRREVOCABLEMENT AU 29 DÉCEMBRE 1835,

contient en outre 4000 autres gains, s'élevant à fl. 200,000, soit fr. 433,000.

PRIX D'UNE ACTION : 20 FRANCS.

Sur 5 Actions prises ensemble, une 6<sup>me</sup> est donnée gratis, le prix de 25 Actions est de 400 francs.

On est prié de faire les demandes sans retard, vu que le jour de la vente s'approche, et que le nombre d'actions à placer est presque épuisé.

Il est inutile d'affranchir les demandes, et les listes du tirage seront fournies gratis.

S'adresser à l'administration générale de

N.-M. RINDSKOPF et Compagnie, Banquiers à Francfort s/M.

Avis important.

NOUVELLE VENTE PAR ACTIONS

DES MAGNIQUES

ÉTABLISSEMENS DE PLAISANCE ET DE CONVERSATION

AUX

Bains de Wiesbaden (Nassau),

Avec deux grands Hôtels et vingt autres Bâtimens considérables, de vastes Jardins, etc., etc., appartenant au sieur D. Düringer, d'une valeur réelle de florins 124,000, soit francs 268,400.

Le nombre des Actions à vendre n'est que de 35,000 ; celui des Gains est de 4000, dont les principaux : florins 50,000, 12,000, 8000, 4000, 1250, 1200, etc., s'élevant en tout à florins 200,000, soit francs 433,000.

Cette vente est IRREVOCABLE, et le TIRAGE se fera le 29 DÉCEMBRE 1835, à WIESBADEN, sous la GARANTIE du Gouvernement.

PRIX D'UNE ACTION : 20 FRANCS.

Sur 5 Actions prises ensemble une 6<sup>me</sup> est donnée gratis. Le Prospectus français contenant tous les renseignements ultérieurs, de même que la Liste officielle de tirage, sont fournis sans frais. Les paiemens pourront se faire en billets, effets de commerce, ou sur nos dispositions.

Il n'est pas nécessaire d'affranchir.

S'adresser directement, pour tout ce qui concerne cette vente, au Dépôt général des Actions, de

J. TRIER-STRAUSS,

Banquier et Receveurs-général à Francfort s/M.

On peut également avoir chez nous des Actions pour toutes autres ventes solides.

Anzeige für Seifen- und Lichter-Fabrikanten.

In einer der vortheilhaftesten Handelsstraßen in Trier, ist eine ganze Seifen- und Lichter-Fabrik mit Lokal zu vermieten. Das Nähere zu erfahren in N° 129, in Trier.